

OUVERTURE

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 février 2025

ADMINISTRATION

Autorisation de signature - Transaction-quittance 2.1

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

Aucun point

RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

TRAVAUX PUBLICS 5.

Aucun point

SERVICES TECHNIQUES

Aucun point

7. **URBANISME**

Aucun point

LOISIRS 8.

Aucun point

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE 9.

Aucun point

10. AVIS DE MOTION

- Futur règlement 1364 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec
- 10.2 Futur règlement 1365 décrétant un emprunt de 485 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école

11. RÈGLEMENTS

Aucun point

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun point

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire; Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Me Audrey Senécal Greffière et directrice des Services juridiques